Le 30 octobre 2021

QUELLE PLACE POUR LA FAUNE SAUVAGE ?
Partie 1

Sommaire

1.Historique de notre lutte pour la faune sauvage.

2.Le renard

3.Le blaireau

En cette période de chasse où les promeneurs sont parfois touchés par des balles (article ci-dessus et ci-dessous, le Dauphiné Libéré du 29 octobre https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/10/28/accident-de-chasse-en-haute-savoie-un-jeune-homme-blesse-par-balle

PAYS DE SAVOIE

VALLIÈRES-SUR-FIER

Un promeneur reçoit une balle en plein thorax

Ce jeudi, la victime se promenait avec sa mère sur un sentier quand le drame s'est produit. Une battue aux sangliers se déroulait un peu plus loin, à une centaine de mètres à vol d'oiseau.

Un accident s'est produit ce jeudi 28 octobre vers 13h30, à proximité du cimetière de Vallières-sur-Fier, route des Régences, à environ 800 mètres de la mairie.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années a été blessé par une balle, selon des circonstances qu'une enquête de gendarmerie devra déterminer.

Il se promenait avec sa mère sur un sentier quand le drame s'est produit. Une battue aux sangliers se déroulait avec une dizaine de chasseurs, à une centaine de mètres à vol d'oiseau, quand les faits sont survenus.

L'hypothèse d'un accident de chasse

Ces derniers conduisent à penser qu'il s'agit d'un accident de chasse mais la gendarmerie signalait en cette fin d'après-midi du 28 octobre que cette hypothèse restait à confirmer.

Fort heureusement, le pronostic vital de la victime n'était pas engagé bien qu'elle ait été grièvement atteinte au thorax. Elle a été évacuée au Centre hospitalier Annecy Genevois par l'hélicoptère Dragon 74. L'appareil s'est posé dans un champ, à proximité du cimetière, entre la route des Régences et la route d'Annecy.

Le président de l'Association communale de chasse agréée de Vallières, Alain Chameau, présent sur place avec les gendarmes, n'a pas souhaité s'exprimer sur cet accident.

Le parquet signalait, en fin d'après-midi, que le tireur potentiel avait été placé en garde à vue.

Colette LANIER

L'hélicoptère s'est posé non loin de la mairie de Vallières pour évacuer la victime. Photo Le DL/Aurore HOUDAS

et celui du 13 https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/10/13/temoignage-cycliste-blessee-par-balle-chasseur-sur-la-viarhona-j-ai-entendu-une-detonation-et-j-ai-vu-un-nuage-de-projectiles), nous avons une pensée émue pour les animaux sauvages persécutés parfois jusque dans les jardins des particuliers, lors de battues au sanglier ou de chasse à courre. https://www.ladepeche.fr/2020/01/02/video-pourchasse-par-des-chasseurs-un-cerf-se-refugie-dans-le-jardin-dune-maison,8638139.php

4 | JEUDI 14 OCTOBRE 2021 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

PAYS DE SAVOIE

LA BALME

« J'ai entendu une détonation et j'ai vu un nuage de projectiles »

La mère de famille qui a été touchée au pied par un éclat de balle, samedi 9 octobre au matin à La Balme, alors qu'elle se trouvait en famille sur la ViaRhôna, a déposé plainte ce mercredi. Elle souffre d'une fracture ouverte au pied gauche.

C'est avec le pied gauche enserré dans une chaussure orthopédique et les béquilles à la main, qu'Aurélie (*) est allée déposer plainte, ce mercredi 13 octobre, à la gendarmerie de Chindrieux. Elle souffre d'une fracture ouverte, après qu'un éclat de balle a traversé son pied de part en part, samedi matin.

Elle s'entraînait, en famille, avec ses chiens de traîneau, le long de la ViaRhôna à La Balme. « J'étais avec mon mari et ma fille de 4 ans sur la ViaRhôna, à environ 200 mètres de Champagneux. On venait de faire demi-tour parce qu'on avait entendu une première détonation, très proche de nous, et le grognement d'un sanglier. » Une battue aux sangliers était en cours dans le secteur.

La mère de famille s'est alors retrouvée sur le chemin de halage, le long de la piste cyclable, avec ses chiens de traîneau qui tiraient son VTT à quatre roues. Elle pratique l'activité de musher en loisir : « J'ai entendu une nouvelle détonation et j'ai vu un nuage de projectiles arriver à une vitesse impressionnante. Ça a frôlé mes chiens et j'ai été touchée. »

Aurélie n'a pas réalisé tout de suite la gravité de sa blessure : « J'ai seulement cru à un choc au début. Puis, j'ai vu le sang et la douleur est arrivée, j'ai hurlé. » Sa chaussure et son pied ont été traversés de part en part, des orteils jusqu'à la plante des pieds.

« Mon mari est arrivé après avoir entendu mes cris et un passant est allé chercher les chasseurs. Et je dois dire qu'ils n'ont fait preuve d'aucune empathie. On m'a surtout fait un cours de balistique en me disant que ce n'était pas une balle qui m'avait touchée, sinon j'aurais eu le pied arraché. Tout cela devant ma fille de 4 ans. Depuis, personne n'a pris de mes nouvelles. »

« Est-ce normal que des chasseurs utilisent des armes avec une telle portée ? »

Les gendarmes et les pompiers sont arrivés très vite et Aurélie a été prise en charge et transportée à l'hôpital de Chambéry. Quatre jours après les faits, c'est l'heure du premier bilan. Le pied gauche de la mère de famille de 40 ans est immobilisé pour une durée minimum d'un mois et ses préjudices physique et psychologique doivent être évalués.

« J'entends qu'on me parle d'accident depuis samedi. Mais j'étais sur la piste cyclable la plus fréquentée de France ! Est-ce normal que des chasseurs utilisent des armes avec une telle portée ? » Samedi, la battue aux sangliers était organisée par l'association communale de chasse agréée de La Balme. D'après les premières constatations, les chasseurs se trouvaient à plusieurs centaines de mètres de la ViaRhôna, derrière un champ de maïs. Les participants de la battue doivent être auditionnés par les gendarmes d'ici la fin de la semaine. L'enquête devra établir dans quelles circonstances l'accident est arrivé.

Stéphan DUDZINSKI

(*) Le prénom a été changé par souci d'anonymat.

Une battue aux sangliers était en cours samedi matin à la Balme. Photo d'illustration

Un cerf s'est même réfugié dans une gare, comme le relate 30 Millions d'Amis.
https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/20433-chasse-a-courre-un-cerf-traumatise-traque-jusque-dans-une-gare/
Le loup, sujet de tensions, vient à l'esprit ; il fera l'objet d'une page d'accueil prochainement avec d'autres « grands animaux ».
Nous aborderons la petite faune comme le renard et le blaireau si utiles à la nature et pourtant bien maltraités ; le mot est faible quand on pense à leur déterrage autorisé.

Un autre accident de chasse, en Île et Vilaine, est disponible à cette adresse https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/touche-par-un-projectile-un-automobiliste-grievement-blesse-sur-la-4-voies-entre-nantes-et-rennes-35606a96-3979-11ec-b353-e0009440f23c?utm_source=sendinblue_of_newsletter-matinale-perso&mgo_eu=3822523&utm_content=20211031&utm_medium=email&utm_term=844000&utm_campaign=neolane_of_newsletter-matinale-perso&mgo_r=NCJT6o_-SyuZU78CMQxIYw_1&vid=3822523&mediego_euid=3822523

1. HISTORIQUE DE NOTRE LUTTE POUR LA FAUNE SAUVAGE.

Si nos premiers combats sont allés vers la défense des arbres et la lutte contre l'expérimentation animale, dès 2008 nous avons organisé des stands d'information et signatures de pétitions. Notre page dédiée est à cette adresse
Nous avons alors relayé des pétitions, notamment pour la défense de la faune sauvage.

Aujourd'hui, Oïkos Kaï Bios est adhérente de l'Alliance des Opposants à la Chasse https://alliance.opposantschasse.org/

Outre plusieurs campagnes vers les députés, des courriers aux maires…par exemple pour défendre les corbeaux ou les pigeons, nous participons régulièrement aux enquêtes publiques. Nous avons commencé en 2010 avec celles concernant les plans locaux d'urbanisme (PLU), puis, se sont ajoutés, en 2011 le nucléaire, la pollution et la gestion des rivières, en 2012 les transports (BHNS, tram, CEVA…), la géothermie profonde en 2014, ainsi que la gestion des déchets en Haute Savoie (dont ceux du BTP) ; et, plus récemment, la lutte contre les éoliennes….liste non exhaustive. Cf notre historique

Aux enquêtes de PLU de plusieurs communes de l'agglo en plus de celles concernant Annemasse, se sont joints, dès 2015, le thème des élevages en batterie (visons, vaches, porcs….) et enfin celui de la faune sauvage dès 2017 (chasse, espèces dites nuisibles, bouquetins et brucellose…).
A propos des animaux dits nuisibles comme le renard, la mainmise des chasseurs est terrible. Toutefois, de temps à autres, un département, comme la Savoie (Le Dauphiné Libéré), a la sagesse de reconnaître la grande utilité de goupil pour l'agriculture (20 Minutes)
https://www.ledauphine.com/savoie/2015/04/19/le-renard-retire-de-la-liste-des-nuisibles
https://www.20minutes.fr/lille/1303962-20140220-renard-predateur-utile-agriculture ,

2. LE RENARD

Nous avions par exemple contribué en 2021 à la Consultation du public concernant le Projet d'arrêté: autorisant le tir de nuit de renards dans la Somme. Il était prévu le massacre de 1600 renards entre le 1er août 2020 et le 31 mars 2021. Fort heureusement, cet arrêté a été annulé, comme le titre Le Courrier Picard « *Le tribunal administratif d'Amiens vient d'annuler les arrêtés*

préfectoraux autorisant le tir de nuit des renards, dans la Somme…. » https://premium.courrier-picard.fr/id198480/article/2021-06-01/tir-de-nuit-du-renard-dans-la-somme-la-double-victoire-des-defenseurs-des

Nous exprimions ainsi toute l'admiration que nous portons à la perfection de la nature dans notre courrier : « Nous nous permettrons de rappeler le triste statut de nuisible qu'a le renard. C'est profondément injustifié vis à vis de l'agriculture. Selon le Dauphiné Libéré du 18 avril 2015 où l'on annonçait la fin du statut de nuisible de ce bel animal en Savoie, la légende de la photo mentionnait que « certains agriculteurs voient dans le renard un "auxiliaire" efficace pour vider les champs des campagnols ». De plus, les renards adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Le Ministre de l'écologie comme Madame le Préfet ne pourraient qu'approuver une lutte biologique contre les campagnols par le renard à l'instar des coccinelles que l'on utilise pour lutter contre les pucerons. »
https://www.ledauphine.com/environement/2015/04/18/le-renard-retire-de-la-liste-des-nuisibles

ENVIRONNEMENT

Le renard retiré de la liste des nuisibles, sa chasse interdite

Par **Raphaël SANDRAZ** - 19 avr. 2015 à 06:06 | mis à jour le 19 avr. 2015 à 11:11 - Temps de lecture : 1 min

35 | | Vu 455246 fois

Par ailleurs, la note de présentation de la consultation du public justifiait ces tirs par la protection du repeuplement de la perdrix grise par la Fédération De Chasse…donc pour les tuer un peu plus tard. C'est aussi à savoir, on chasse le renard pour protéger les lâchers de gibiers : chaque année 14 millions de faisans et 5 millions de perdrix, animaux totalement inadaptés à la vie sauvage et abattus lâchement par les chasseurs.

Au Royaume Uni, la situation n'est pas meilleure. Nous avons appris, lors d'un bien triste évènement, que David Amess, député britannique poignardé dans une église le 15 octobre par un somalien était l'un des rares députés conservateurs favorables à l'interdiction de la chasse au renard.
https://www.lemonde.fr/international/article/2021/10/15/sir-david-amess-un-depute-conservateur-britannique-poignarde-dans-sa-circonscription_6098541_3210.html

3. LE BLAIREAU

C'est un autre exemple d'animal que l'on déterre cruellement.
Nous rappellerons nos propos en 2020 concernant la pratique de chasse (PDF)
La vénerie sous terre, tout comme la vénerie à courre, consistent à acculer les animaux à l'aide de chiens. D'abord, utiliser l'organisation animale de la meute pour participer à faire mourir un autre animal en l'amenant à l'épuisement est particulièrement vil.
Dans le cadre de la vènerie sous terre, les blaireaux comme c'est ici le cas, sont acculés dans leurs terriers ; ceci leur inflige un énorme stress. Par ailleurs, pour arriver à leurs fins, les hommes creusent et détruisent ainsi l'abri du blaireau.
Que des hommes se livrent à une telle barbarie est ignoble, encore plus que la chasse traditionnelle avec un fusil.
Nous épargnerons au lecteur la description de ces faits qui sont d'une extrême cruauté.
Le terrier est une construction élaborée et par respect de la nature, il conviendrait de respecter l'ouvrage, tout comme on ne détruit pas une fourmilière au cœur d'une forêt. Ces cavités sont aussi l'habitat d'autres animaux (par exemple, les chauve-souris http://www.meles.fr/chiroterrier.html). En effet, contrairement aux humains et sauf pour se nourrir, les espèces différentes cohabitent souvent dans la nature*

* document à cette adresse
https://www.geo.fr/environnement/biocenose-la-cohabitation-des-especes-a-l-etat-naturel-171751 ; celui-ci évoque la Biocénose ou communauté d'êtres vivants partageant un habitat donné. Ce concept inventé par le biologiste Moëbius en 1877 montre à quel point les espèces dépendent les unes des autres. D'ailleurs, ne dépendons-nous pas de la nature ? Est-ce pour cette raison que nous la détruisons chaque jour un peu plus ?

De plus, la vénerie pratiquée à partir du 15 mai fait chasser des blaireaux non sevrés dépendant des adultes. Or, selon l'article L 424-10 du code de l'environnement, il est interdit de détruire les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée.
Selon l'étude sur le blaireau « Contribution à l'étude de la reproduction des Blaireaux Eurasiens (espèce Meles meles) et de la période de dépendance des blaireautins en France » (http://www.meles.fr/etudes.html) réalisée par Virginie Boyaval, éthologue: « […] au mois de mai,

juin, juillet, les blaireaux juvéniles ne peuvent pas survivre sans leur mère. Ils sont sevrés à l'âge de 4 mois et commencent progressivement leur émancipation pour une durée de plusieurs mois s'étalant de 1 à 4 mois et ne peuvent donc être considérés comme étant émancipés qu'à partir de l'âge de 6 à 8 mois minimum. La destruction des blaireaux, débutant généralement à partir de la mi-mai, compromet le succès de reproduction de l'espèce. La destruction des mères allaitantes laisse de nombreux orphelins incapables de survivre seul ».
En conséquence, que les mères soient, selon les contraintes sanitaires de brucellose, tuées au fusil ou acculées et tuées au fond du terrier, les petits ne survivront pas. Comment autoriser des pratiques qui mettent en péril une espèce ? N'y a-t-il pas suffisamment de destruction de la biodiversité dans le monde ?

Agir pour le blaireau

Nous vous proposons une campagne lancée par FNE Aura (France Nature Environnement Auvergne – Rhône-Alpes https://www.fne-aura.org/), membre de l'AOC. Voici leur appel :

« **FNE AURA et ses fédérations départementales ont décidé d'agir en justice pour obtenir l'annulation de périodes complémentaires de vènerie totalement injustifiées sur 6 départements** en Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ain, l'Allier, l'Isère, le Rhône, la Haute-Loire et la Haute-Savoie.

8 000€ sont nécessaires pour financer les coûts inhérents à ces actions en justice sur 6 départements. Il nous faut payer :

- le travail de nos **juristes salariés** (collecte d'informations, analyse de documents et données, actions juridiques...),
- le travail de **communication pour alerter, sensibiliser** via différents outils de communication (site internet, réseaux sociaux...),
- le travail de notre chargée de cet **appel à la générosité publique**. »

Les détails sont à cette adresse
https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-auvergne-rhone-alpes/collectes/proteger-la-biodiversite
Nous vous remercions de participer, à votre manière, à la protection des blaireaux.
Enfin, une bonne nouvelle de l'ASPAS
https://www.aspas-nature.org/actualites/victoire-contre-le-deterrage-de-blaireaux-en-deux-sevres/

Pour conclure cette première rencontre avec la faune sauvage,

Nous réaffirmons notre admiration pour la nature : elle sait, mieux que les humains, gérer ses affaires. Ces animaux sont fragilisés par la proximité de l'homme, dont les chasseurs. Face à la cruauté, il nous faut agir de notre mieux.

Enfin, n'oubliez pas, si vous avez un jardin, ou même au pied de votre immeuble s'il est « tranquille », de prévoir un endroit pour l'hibernation des hérissons : cagette, tas de feuilles. Ces jolies petites bêtes s'approchent volontiers, quêtant quelques croquettes.

A suivre , probablement en 2022,
LES GRANDS ANIMAUX (cerf, sanglier, bouquetin,loup….)
QUELLE PLACE POUR LES OISEAUX ?

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2021

http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr